QE-212

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 février 2006 de M. Jacques Mino, intitulée: «Où en sont les finances du stade de la Praille?»

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant que la Ville de Genève est toujours partie prenante de la Fondation du Stade de Genève, je prie le Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil municipal les informations suivantes:

– à combien se monte le prix de l'entretien du stade et qui en assume le financement?
– quelles sont les charges de son exploitation et qui en assure le financement?
– quel est le poids de sa dette, y compris les 4 millions de francs de prêt octroyés par le Conseil d'Etat?
– quel est le taux de remboursement envisagé?
– quel serait le prix de la mise en conformité du stade aux normes de l'UEFA, afin de permettre son usage éventuel pour le Championnat d'Europe de football, l'Euro 2008?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève n'a plus de représentant au sein de la Fondation du Stade de Genève (FSG) depuis mai 2003. Par conséquent, les réponses fournies ci-après sont lacunaires, car certaines informations de nature confidentielle ne nous ont pas été communiquées.

1. A combien se monte le prix de l'entretien du stade et qui en assume le financement?

Selon les informations obtenues auprès du président de la fondation du stade, l'entretien du stade est compris dans les frais d'exploitation au sens large et est assumé par la fondation du stade, soit un montant d'environ 1 800 000 francs pour l'exercice courant.

2. Quelles sont les charges de son exploitation et qui en assure le financement?

Comme mentionné au point 1., les charges de fonctionnement annuel s'élèvent à 1 800 000 francs environ et sont couvertes par des recettes d'exploitation d'un montant équivalent, comprenant une aide de l'Etat de Genève octroyée pour l'exercice précédent et l'exercice courant à hauteur de 470 000 francs.

3. Quel est le poids de sa dette, y compris les 4 millions de francs de prêt octroyés par le Conseil d'Etat?

Aucune information précise ne nous a été communiquée. Toutefois, d'après le rapport de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil au sujet du Stade de Genève, publié le 25 octobre 2004, ce sont quelque 32,05 millions de francs de subvention et 66,8 millions de francs de prêt qui ont été accordés pour la construction du stade et son exploitation. Ce montant se répartit comme suit:

Institutions	*Fonds propres*	*Fonds étrangers*
Etat de Genève	20 mios	4 mios
Ville de Genève	3 mios	
Ville de Lancy	3 mios	3 mios
Crédit Suisse		20 mios
Jelmoli		36 mios
Souscription publique		3,8 mios
Confédération	5 mios	
Sport-Toto	0,75 mios	
Autres	0,3 mios	
Total	32,05 millions	66,8 millions

4. Quel est le taux de remboursement envisagé?

Aucune information ne nous a été communiquée à ce sujet.

5. Quel serait le prix de la mise en conformité du stade aux normes de l'UEFA, afin de permettre son usage éventuel pour le Championnat d'Europe de football, l'Euro 2008?

Selon les informations du président de la FSG, le stade actuel respecte en tous points les normes UEFA pour l'organisation de matches internationaux. Diverses exigences particulières sont susceptibles d'être émises en vue de l'organisation de l'Euro 2008, mais ces questions sont actuellement discutées avec les représentants de l'UEFA. A noter que le Conseil fédéral a prévu l'octroi d'une contribution de 2 800 000 francs en faveur des aménagements complémentaires du stade. Cette proposition a déjà été approuvée par le Conseil national et doit être débattue au Conseil des Etats prochainement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *André Hediger*

Le 31 mai 2006.